



Flashé a un feu rouge .

Par **donovan30**, le **25/11/2012 à 16:41**

Bonjour,

Je me suis fait flasher à un feu rouge mais j'étais arrêté, le capot de ma voiture dépassait de 50 cm.

Je risque quoi ?

Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **25/11/2012 à 19:01**

Bonjour,

Pour les feux rouges, se sont 2 photos qui sont prises à une fraction de seconde d'intervalle. Si, sur les 2 photos, la voiture a avancé dans le carrefour, c'est verbalisé dans le cas contraire, si sur la seconde photo la voiture occupe la m[^]me place que sur la première, il y a peu de chance d'être verbalisé. Attendez donc une quinzaine de jours et vous nous direz si vous avez reçu, ou non, l'avis de contravention.

Grillé un feu rouge c'est une amende de 4e classe et 4 points du permis.